

Burundi : un cadre du CNDD-FDD condamné pour ses menaces envers l'opposition

RFI, 01.05.18 Au Burundi, trois ans de prison ont été prononcés Melchiade Nzopfabushe. Ce cadre du parti CNDD-FDD au pouvoir avait tenu des propos très virulents contre les opposants au referendum constitutionnel prévu le 17 mai. Une condamnation en trompe-l'œil, dénonce le porte-parole de la plate-forme de l'opposition en exil.

A Bujumbura, le verdict est tombé dès ce lundi pour Melchiade Nzopfabushe. Ce cadre du parti au pouvoir comparait pour « atteinte à la sécurité intérieure et menace contre les personnes ». Il a été condamné à 1 an de prison et 600 000 francs burundais d'amende. On lui reprochait d'avoir tenu des propos très menaçants contre ceux qui osent s'opposer au prochain referendum constitutionnel du 17 mai. Le CNDD-FDD s'était officiellement solidarisé de ce responsable. Pour Aimée Laurentine Kanyana, ministre burundaise de la Justice, la sanction est « un message fort » : « Quiconque s'adonne à des propos de nature à diviser la population burundaise, à inciter la population à s'entretenir, à fuir le pays, sera toujours puni, conformément à la loi. Quant à dire qu'il n'y aura plus de tels discours, je ne peux garantir, c'est quiconque s'adonnera à de tels agissements, à de tels comportements, sera toujours puni, conformément à la loi ». Le porte-parole du Cnared, la coalition de l'opposition en exil, n'y voit quant à elle qu'une condamnation en trompe-l'œil. Pour Pancrace Cimpaye, son porte-parole, ce verdict permet aux autorités d'afficher une posture de faiblesse : « L'arrestation de Nzopfabushe est un trompe-l'œil, parce qu'il n'a fait que respecter ce que Nkurunziza lui-même avait dit le 11 novembre 2017 à Cibitoke. Il avait clairement menacé tous ceux qui s'opposeraient à son projet de devenir président à vie. Probablement que cela a provoqué l'émotion parce qu'il y avait un élément audiovisuel. Il y a beaucoup de personnalités du pouvoir qui menacent publiquement ceux qui iront voter non, ceux qui s'abstiennent d'aller voter. Je crois que ce n'est pas exclu que c'était une façon de se débarrasser de lui. Cela ne manquera pas de demain ou après-demain, par miracle il s'en va ou qu'il soit re

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});